



Mondercange, le 18 avril 2018

Au Collège Echevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention lors de la séance du conseil communal du 20 avril 2018

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Echevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du conseil communal l'intervention suivante ayant trait à certains aspects de règlementation de la circulation :

a) Limitation de la vitesse à 30 km/h dans la rue Basse à Bergem

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement général de la circulation de notre commune, la vitesse de la circulation est limitée à 30 km/h dans la rue Basse à Bergem. Cette rue, qui relie les rues de Schifflange et de Noertzange, se caractérise par une longueur assez considérable relativement au tissu urbain de la localité. Il y a lieu de constater malheureusement que de nombreux conducteurs empruntant cette artère ont tendance à dépasser la vitesse autorisée, souvent de façon significative. D'ordinaire, ces contraventions ont lieu impunément puisque des contrôles policiers préventifs ou répressifs ne sont que très rarement organisés voire font carrément défaut.

Sans contester l'effet bénéfique d'une réduction sensible de la vitesse, elle peut procurer un faux sentiment de sécurité aux autres usagers si elle n'est pas respectée et même, dans ce cas augmenter la fréquence des situations dangereuses. En supposant que bon nombre des automobilistes fautifs ne sont pas malintentionnés mais tout simplement oublieux de la restriction, nous sommes d'avis qu'on pourrait améliorer la situation en signalant la limitation avec davantage de panneaux, de marquages au sol ou d'autres moyens (indicateur de vitesse) pour la rendre plus visible.

Est-ce que le collègue échevinal est conscient de la situation et quelles mesures entend-il prendre pour écarter le danger ?

b) Stationnement gênant aux alentours de la Brasserie NAGA à Mondercange

L'immense succès de la Brasserie NAGA à Mondercange fait que les soirs de grande affluence, ses alentours se trouvent fortement encombrés de voitures stationnées à tort et à travers ce qui crée un désordre assez considérable. Comme la plupart des visiteurs ne connaissent pas les lieux, ils ignorent qu'à courte distance, des emplacements de stationnement réguliers sont disponibles en grand nombre. Nous suggérons au collègue échevinal de prévoir à proximité de la brasserie une signalisation adéquate pour informer les clients de la présence à quelques pas des aires de stationnement Jules Bleser et Mairie. Le collègue échevinal, est-il disposé à prendre une telle mesure ?

c) Violation de l'interdiction de circuler dans la rue de l'Église à Mondercange

Malgré le fait que le problème soit récurrent et qu'il ait été signalé dans le passé à maintes reprises, les conseillers du LSAP rappellent que l'interdiction de circuler dans la rue de l'Église à Mondercange sauf riverains est enfreinte journalièrement par pas mal d'automobilistes peu scrupuleux, qui, pour échapper au trafic de pointe lorsqu'il atteint son niveau de saturation dans la Grand-rue, prennent ce raccourci prohibé. Puisqu'une incivilité ne vient jamais seule, la plupart de ces conducteurs ne se soucie pas de dépasser également la vitesse autorisée. Les habitants et les parents se rendant à la crèche s'en plaignent.

Est-ce que le collège échevinal peut intervenir auprès de la police grand-ducale pour qu'il soit procédé à des contrôles sporadiques ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste
Danielle BECKER-BAUER
Marc BIEVER
Marc FANCELLI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK